SOCIETE DES GRANULATS ET BETONS CORSES

Carrière de Baléone

CS 06003

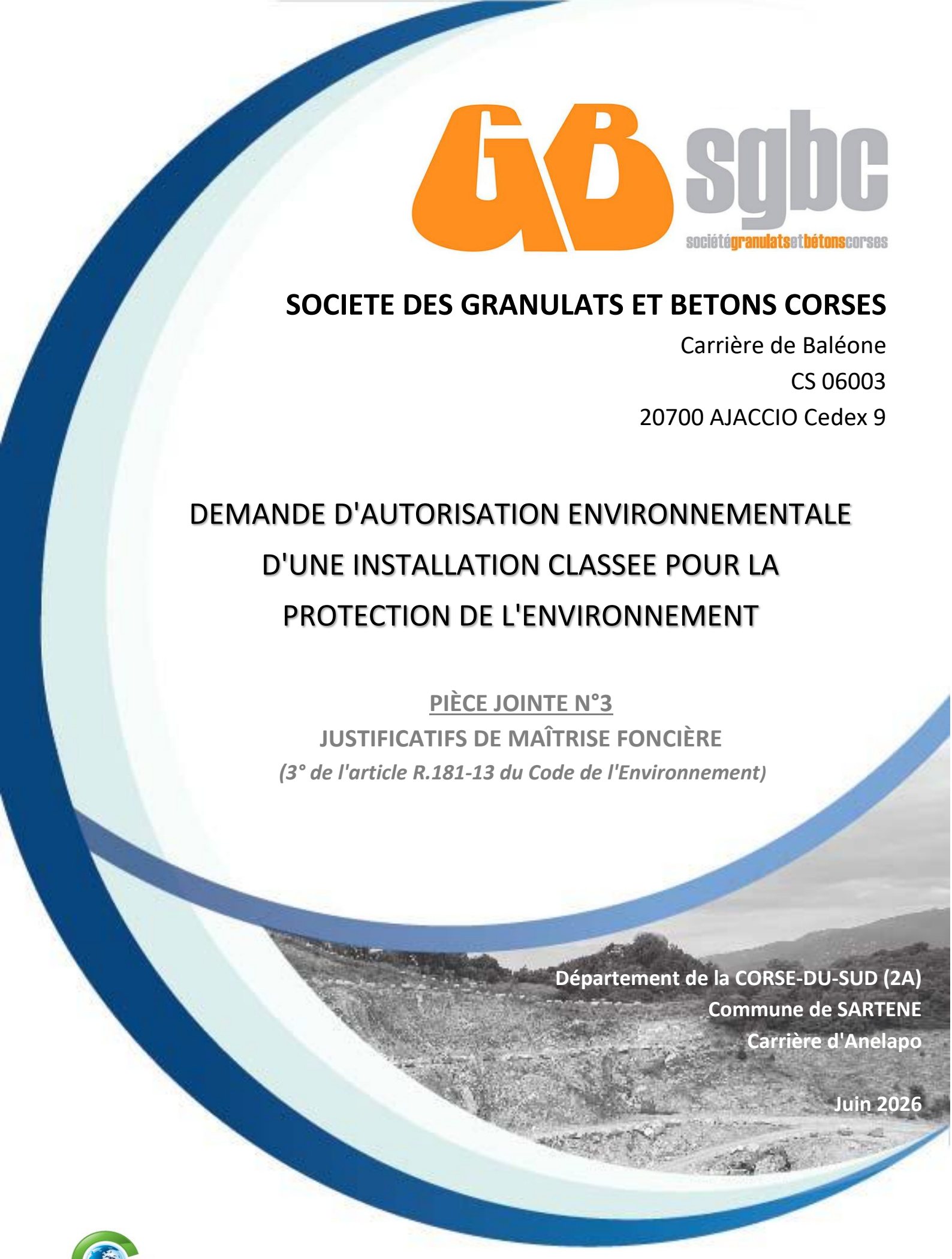
20700 AJACCIO Cedex 9

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIÈCE JOINTE N°3

JUSTIFICATIFS DE MAÎTRISE FONCIÈRE

(3° de l'article R.181-13 du Code de l'Environnement)



Département de la CORSE-DU-SUD (2A)

Commune de SARTENE

Carrière d'Anelapo

Juin 2026

GEOENVIRONNEMENT
Le Calypso – 25 rue de la Petite Duranne
13100 AIX-EN-PROVENCE – Tél. : 04 28 70 00 65

Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Juin 2026	Rédaction initiale	Apolline ZUG, GEOENVIRONNEMENT Chargée d'études GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Philippe EBREN, GEOENVIRONNEMENT Gérant GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13100 AIX-EN-PROVENCE Tél.: 04 28 70 00 65 SIRET : 514 127 489 00045

La présente demande de renouvellement et d'extension de la carrière du Rizzanese porte sur les parcelles de la commune de Sartène définies dans le tableau ci-après et pour lesquelles la SGBC détient la maîtrise foncière.

La liste des parcelles ainsi que les surfaces concernées sont décrites dans le tableau suivant :

Commune	Section cadastrale	Lieu-dit	N° de parcelles	Surface totale (m²)[1]	Périmètre d'autorisation (m²)
SARTENE	D	Anelapo e Cavacavo	1113	3 352	3 352
			1115	45 968	1 306
			1148	63 509	63 509
			1150	423 866	256 970
TOTAL				**536 695**	**325 137**

Tableau 1. Liste des parcelles concernées par le projet

La demande d'autorisation concerne un Périmètre d'Autorisation (PA) de 325 137 m².

Les éléments relatifs à la maitrise foncière sont disponibles en annexe du présent document.

Le plan parcellaire cadastral du projet est joint ci-après.

[1] Surface officielle

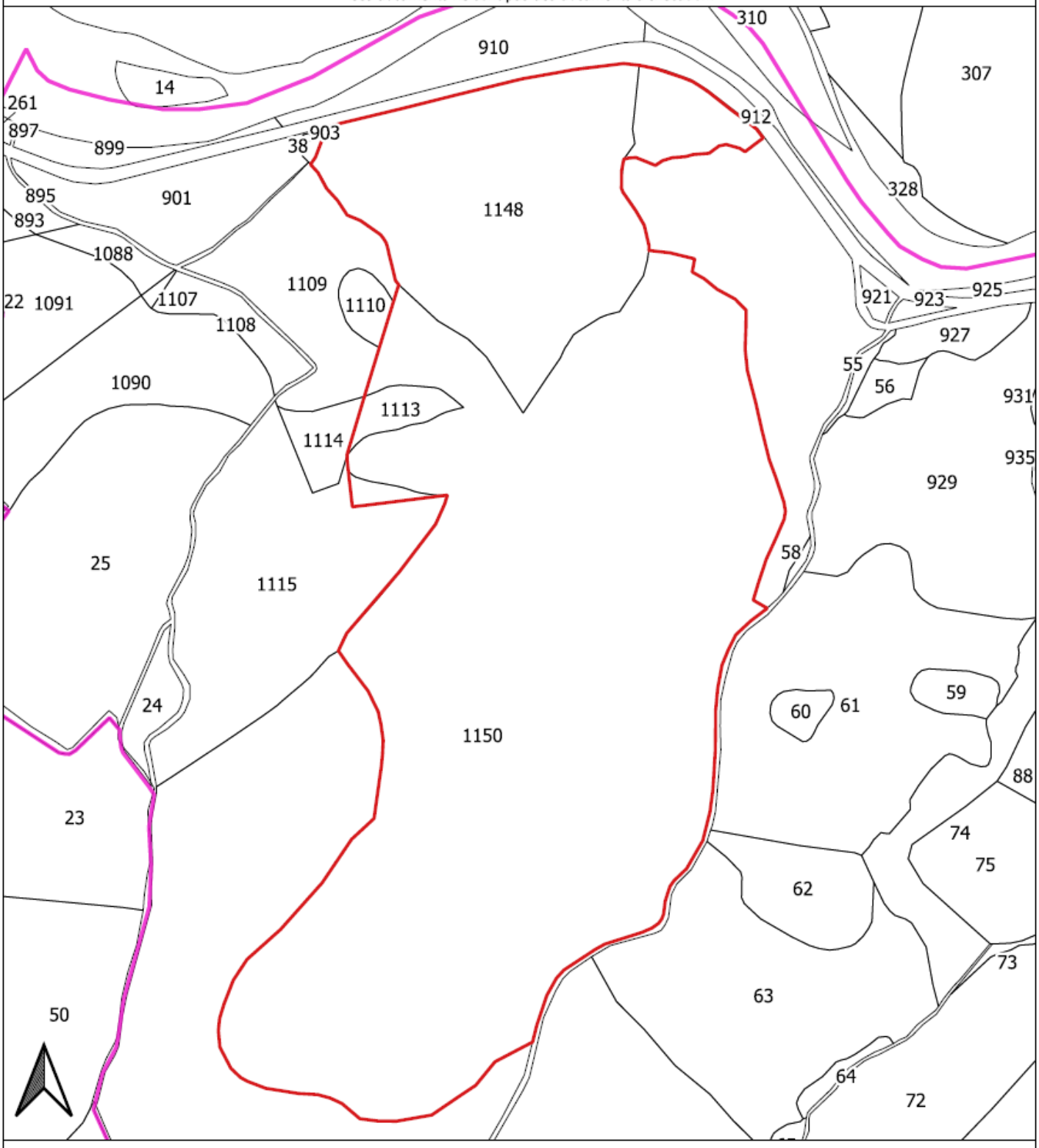
ANNEXE 1 : PLAN CADASTRAL

Carrière du Rizzanèse - Commune de SARTENE (2A)

Plan de situation cadastrale

Date	Echelle	Format	Système de coordonnées
12/07/2024	1/5000	A4	RGF93 v1 / Lambert-93

Ces documents ne sont pas des documents d'exécution.



ANNEXE 2 : ATTESTATION DE PROPRIÉTE

ATTESTATION

Je soussigné M. Rémi ENJOLVY agissant en qualité de Président de la SOCIETE DES GRANULATS ET BETONS CORSES (SGBC) (SIRET 339 668 535 00059), dont le siège social est situé Carrière de Baléone, Mezzavia, à AJACCIO (20090),

atteste bénéficier de la maîtrise foncière des parcelles n°1113, 1115, 1148 et 1150 de la section D de la commune de Sartène concernées par la poursuite de l'exploitation et l'extension de la carrière en roche massive déjà existante.

L'octroi de cette maîtrise foncière est valable pour toute la durée sollicitée, à savoir 30 années à compter de la date d'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation attendu en fin de la procédure de demande d'autorisation environnementale.

Fait pour valoir ce que de droit.

Ajaccio, le 16 mars 2026.

Le directeur, Rémi ENJOLVY

Société des Granulats et Bétons Corses
S.A.S. au capital de 374 900 €
CS 06003
20700 AJACCIO Cedex 9
www.sgbc.fr - secretariat@sgbc.fr
Tél. : 04 95 53 80 80 Fax : 04 95 25 81 56
RCS Ajaccio 339 668 535 - Siret 339 668 535 00059 - NAF : 2361 Z
N° TVA intracommunautaire : FR 53 339 668 535